

CONDITIONS GENERALES

Lors de l'inscription à nos cours, vous recevrez une fiche d'inscription ayant valeur contractuelle ainsi que ce document, qui fait partie intégrante du contrat liant l'école à ses élèves. Votre signature de la fiche vous engage à respecter les présentes conditions.

Votre loisir, notre métier

Nous fournissons à nos élèves un cadre et un a c c o m p a g n e m e n t professionnel pour apprendre et développer leur compétences artistiques.

Pili Art met à disposition des locaux équipés avec tout le matériel et équipements nécessaires aux activités artistiques, assure le renouvellement des fournitures artistiques, recherche de thématiques et sujets afin d'offrir des enseignements de l'art professionnels.

Ceci est notre travail et, en tant que tel, nous devons non seulement vous offrir un apprentissage artistique performant mais aussi couvrir nos couts, payer nos prestataires et nos fournisseurs.

Pour assurer la viabilité et le fonctionnement de notre petite entreprise, nous devons fonctionner avec des règles claires et précises.



Matériel

Tout le matériel usuel (tel que papier spécial peinture, pinceaux, couleurs, outils, terre, etc.) est fourni par l'école et inclus dans le prix des cours. L'école fournit aussi des tabliers pour protéger les vêtements.

En cas de travail sur chassis entoilé, les toiles ne sont pas comprises dans le prix. Elles sont à amener par les élèves. L'école dispose d'un petit stock de toiles pour dépannage, toutefois celles-ci sont à payer en sus de l'abonnement au cours et leur prix de vente inclut un supplément par rapport au prix du marché.

Pour les cours de sculpture/céramique, la terre est fournie dans le prix du cours, tout comme la cuisson des pièces. De ce fait, le prix de ces cours est majoré légèrement (CHF 5.-/séance) afin de couvrir ces dépenses supplémentaires.

A la fin des cours, les élèves sont responsables du nettoyage et rangement du matériel utilisé.

En plus du matériel d'art, nous fournissons à nos frais des boissons (sirops, thé, café) ainsi que des collations pour les petits.



valable dès le 7 avril 2017

6 avril 2017





Tarif des cours

Les présents tarifs sont indicatifs et font référence à un mois théorique de 4 séances.

Le montant exact dû pour chaque mois est calculé mensuellement et individuellement et indiqué dans la facture qui est transmise à chaque élève. Pour plus de détails voir le chapitre « Paiement » sur cette page.

Selon des fluctuations des prix du marché et des fournitures, l'école se reserve le droit d'actualiser à tout moment ses tarifs, sous réserve de notification aux élèves un mois à l'avance.

Tarif peinture

Enfants: CHF 149.(jusqu'à 14 ans)

Adolescents: CHF 160.-

Etudiants: CHF 160.-

Adultes: CHF 180.-

Tarifs sculpture/ céramique

Adolescents: CHF 180.-

Etudiants: CHF 180.-

Adultes: CHF 200.-

Par Étudiants on entend une personne suivant les cours de jour réguliers dans une Université ou Haute école spécialisé suisse, à l'exception des Masters et autres études post-grade. Le rabais sera accordé sur présentation d'une carte d'étudiant valable.

Paiement

Chaque début du mois, des factures sont envoyées par email aux élèves. Elles précisent le nombre de séances du mois pour le cours auquel l'élève est inscrit ainsi que le montant correspondant.

Le paiement n'est pas dû durant les vacances de l'atelier. En cas d'inscription en cours de mois, la facture du mois respectif sera calculée au prorata.

Les factures sont à payer dans les 10 premiers jours du mois sur le compte de l'école indiqué sur la facture.

Des frais administratifs seront exigés en cas de rappel, voire mise en poursuite pour non-paiement.

Absences

Le paiement des cours est dû même en cas d'absence. Aucun remboursement ou diminution pour des cours manqués n'est possible.

A bien plaire, l'école offre la possibilité de rattraper les séances manquées dans un des autres cours de l'école. Cette possibilité est offerte pour autant que:

- les absences de l'élève ne soient pas fréquentes
- les disponibilités de l'atelier le permettent
- l'enseignante concernée ou la directrice donnent leur accord.

Les séances qui n'ont pas été récupérées durant le mois sont définitivement perdues.

Aucune prétention de récupération d'éventuels

cours manqués ne peut avoir lieu après l'arrêt des cours (résiliation).



Résiliation

L'inscription au cours peut être résiliée à tout moment avec un délai de résiliation d'un mois pour la fin du mois.

Stages

Lors des inscriptions à des événements ponctuels tels que des stages, workshops, ateliers, etc., le paiement se fait en deux tranches: la moitié au moment de l'inscription, l'autre moitié lors du premier jour de l'événement.

En cas d'annulation au plus tard 11 jours avant l'événement, l'acompte reste acquis pour l'école. Dès le $10\mbox{ème}$ jour avant l'événement l'entier du montant reste dû, même en cas d'annulation par le participant.

valable dès le 7 avril 2017